



Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Guide pour remplir le formulaire
pour la méthode de comptabilité
d'exercice modifiée (MCEM)

2005

PCSRA
CAIS



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture and Agri-Food Canada

La méthode de comptabilité d'exercice modifiée (MCEM) est une option offerte par le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) qui permet aux demandeurs de rajuster leur marge de référence pour tenir compte des variations nettes des stocks, des revenus reportés, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de leur période de référence. Pour justifier leurs données, les participants doivent remplir et soumettre les formulaires des annexes de la MCEM pour chacune des années de référence.

Vous n'avez pas à envoyer votre formulaire de la MCEM à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Faites-le parvenir à l'adresse suivante :

**Administration du PCSRA
C.P. 3200, succ. Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 5R7
Télécopieur : (204) 983-3947**

Les participants peuvent se servir du formulaire de la MCEM pour demander un rajustement à leur demande au titre du PCSRA. Ils ont 90 jours pour le faire à compter de la date indiquée dans le formulaire initial de calcul des avantages du programme. Plus tôt vous soumettez votre formulaire, plus tôt il sera traité.

Les annexes de la MCEM font l'objet d'une vérification par l'Administration du PCSRA.

NOTA : Sur réception des formulaires, l'Administration du PCSRA modifiera votre marge de référence en fonction de la MCEM uniquement si cela est avantageux pour l'année de programme. Cependant, lorsque qu'une marge de référence a été établie selon la MCEM, toutes les demandes futures au titre du PCSRA seront calculées selon cette méthode, que cela soit ou non avantageux pour le participant.

Le formulaire de la MCEM ne constitue qu'une partie de la demande au titre du PCSRA. Les particuliers doivent aussi remplir le formulaire T1163 – *État A - Renseignements harmonisés pour le PCSRA et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers*; les sociétés, les coopératives et les particuliers - catégories spéciales - doivent remplir l'*État A* approprié.

Admissibilité

Les participants au PCSRA doivent répondre aux exigences générales d'admissibilité énoncées dans le *Manuel du PCSRA*.

Les rajustements de la MCEM porteront sur toute la période de référence. Cependant, pour les années où vous avez participé au PCSRA, l'Administration du programme se reportera aux rajustements indiqués à votre dossier.

Pour les années de référence où vous avez déclaré vos revenus à l'Agence du revenu du Canada selon la comptabilité de caisse, mais au CSRN selon la comptabilité d'exercice, l'Administration du PCSRA utilisera les données fournies au CSRN.

Vous pouvez seulement utiliser la MCEM si vous avez déclaré (ou devriez avoir déclaré) vos revenus agricoles à l'Agence du revenu du Canada dans toutes vos années de référence.

Sociétés de personnes: Chacun des associés d'une société de personnes doit remplir le formulaire de la MCEM et déclarer la totalité des revenus et des dépenses de la société.

Remplir les formulaires des annexes – renseignements importants

Si vous décidez d'utiliser la MCEM, vous devez remplir et soumettre les formulaires des annexes RA-1 à RA-6.

Vous devez déclarer les stocks, les revenus reportés, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs pour toutes les années où vous avez déclaré (ou devriez avoir déclaré) des revenus agricoles à l'Agence du revenu du Canada, mais où vous n'avez pas participé au PCSRA.

Les données concernant les intrants achetés, les stocks de cultures et de bétail, les revenus reportés, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs à la fin de la dernière année de référence doivent correspondre aux données indiquées au début de l'année de programme que vous déclarez dans votre demande au PCSRA. Les renseignements inscrits à l'annexe de la MCEM concernant les superficies doivent aussi correspondre à ceux de votre demande au PCSRA.

Intrants achetés : Indiquez la valeur monétaire de tous les intrants achetés admissibles (y compris les intrants prépayés) que vous aviez en stock au début et à la fin de chaque exercice. Pour chaque année, soustrayez le total de la colonne « Début » du total de la colonne « Fin » pour déterminer l'augmentation (la diminution) nette des intrants achetés.

Revenus reportés et comptes débiteurs : Fournissez une description de tous les revenus reportés et des comptes débiteurs admissibles. Pour chaque exercice, inscrivez leur valeur monétaire en début d'exercice dans la colonne « Début » et en fin d'exercice dans la colonne « Fin ». Pour chaque exercice, soustrayez le total de la colonne « Début » du total de la colonne « Fin » pour calculer l'augmentation (la diminution) nette des revenus reportés et des comptes débiteurs.

Comptes créditeurs : Fournissez une description de tous les comptes créditeurs admissibles. Pour chaque exercice, inscrivez la valeur monétaire du compte créditeur en début d'exercice dans la colonne « Début » et sa valeur en fin d'exercice dans la colonne « Fin ». Pour chaque exercice, soustrayez le total de la colonne « Fin » du total de la colonne « Début » pour calculer la diminution (l'augmentation) nette des comptes créditeurs.

Cultures : Inscrivez le nom, la catégorie et la variété de chaque culture, et fournissez pour chaque exercice tous les détails relatifs à la production et à l'utilisation.

Bétail : Indiquez le nom de chaque espèce et de chaque classe de bétail, et fournissez pour chaque exercice tous les détails relatifs à la production et à l'utilisation.

Utilisation de la juste valeur marchande (JVM) : Pour calculer la variation nette de vos stocks de cultures et de bétail pour la période de référence, vous devez utiliser les prix fournis dans la *Liste de prix pour la MCEM*. Des prix sont fournis pour chacun des produits pour chaque année de la période de référence.

Utilisation d'une JVM autre que celle fournie dans la *Liste de prix pour la MCEM* : Vous pouvez utiliser une JVM autre que celle indiquée dans la *Liste de prix pour la MCEM* uniquement si :

- votre produit est nettement différent du produit de la liste des prix publiés; ou
- votre méthode de commercialisation du produit était nettement différente de la pratique générale de commercialisation qui figure dans la liste des prix publiés

Dans chacun de ces cas, vous pouvez utiliser une JVM fondée sur les ventes ou les achats d'un produit particulier que vous effectuez en votre nom dans les 30 jours avant ou après la fin de votre exercice. Vos propositions de JVM seront acceptées si vous envoyez à l'Administration du PCSRA une copie des reçus et autres pièces justificatives en même temps que le formulaire de la MCEM, ou dans les délais requis aux fins de rajustement.

Lorsque la Liste de prix pour la MCEM ne comprend pas de JVM pour un produit particulier, vous devez fournir pour votre produit une JVM fondée sur le prix du marché estimé à la fin de l'année. Il n'est pas obligatoire de produire des documents à l'appui, mais si vous le faites, vous aiderez l'Administration du PCSRA à établir si la JVM que vous avez déclarée est raisonnable pour votre exploitation agricole. Les documents justificatifs comprennent:

- des bordereaux de ventes ou d'achats du produit en question;
- de l'information sur les prix des offices appropriés de commercialisation des produits.

Remarque: Le PCSRA se réserve le droit de déterminer si les prix proposés sont raisonnables pour votre exploitation agricole.

Annexe RA-1

Remplissez l'annexe RA-1 en dressant la liste détaillée de vos stocks. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les intrants achetés, les revenus reportés, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs, consultez le **Manuel du PCSRA** et les **guides** qui s'y rattachent.

Annexes RA-2, RA-3, RA-4, RA-5 et RA-6

Remplissez les annexes RA-2, RA-3, RA-4, RA-5 et RA-6 (pour chaque année visée) en dressant la liste détaillée de vos stocks. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les intrants achetés, les produits reportés, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs, consultez le **Manuel du PCSRA** et les **guides** qui s'y rattachent.

PCSRRA
CAIS**Feuille de calcul pour l'estimation
de la méthode de comptabilité d'exercice modifiée (MCEM) – PCSRA 2005**

La présente feuille de calcul vous permet d'estimer la valeur de votre marge de référence après avoir appliqué la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Vous devez reporter les valeurs des feuilles de calcul servant à estimer les paiements du PCSRA de 2005 et des annexes RA-1 à RA-6. Si vous exploitez plusieurs entreprises agricoles, reportez les valeurs des feuilles de calcul et des annexes applicables à chaque entreprise.

	2000	2001	2002	2003	2004
--	------	------	------	------	------

Marges non redressées du programme :

1					
---	--	--	--	--	--

Ajouter/soustraire :

Augmentation (diminution) nette des intrants achetés (annexe RA-1)

2					
---	--	--	--	--	--

Augmentation (diminution) nette des revenus reportés et des comptes débiteurs (annexe RA-1)

3					
---	--	--	--	--	--

Augmentation (diminution) nette des comptes créditeurs (annexe RA-1)

4					
---	--	--	--	--	--

Augmentation (diminution) nette de la valeur des stocks de cultures et de bétail (annexes RA-2 à 6)

5					
---	--	--	--	--	--

Marges redressées du programme (cases 1+2+3+4+5) :

6					
---	--	--	--	--	--

Associés : Indiquez votre part de la société de personnes pendant l'année de programme pour chaque exploitation

7					
---	--	--	--	--	--

Votre part des marges brutes redressées du programme pour l'année de référence (cases 6 x 7)

8					
---	--	--	--	--	--

Marge de référence redressée pour la moyenne olympique :

--	--

Nota : Pour calculer votre moyenne olympique, il faut supprimer la marge de référence la plus élevée et la marge de référence la moins élevée de la case 8. La somme des trois marges de référence restantes est ensuite divisée par trois pour obtenir la marge de référence redressée pour la moyenne olympique.

